



**La lettre du CE**

**Déménagement : premières informations officielles**

Pour l'UES AXA Corporate Solutions & Matrix, **les baux arrivent à échéance au 20 octobre 2018 et le préavis de résiliation est de six mois**. Nos locaux actuels sont peu fonctionnels puisque d'après la Direction 25 % de surfaces sont non utiles (restaurant, sous-sol, couloir...). De plus ils sont vétustes et manquent de modernité, ce qui engendre des coûts importants. Parallèlement les baux parisiens concernant AXA LM, AXA GLOBAL P&C, AXA Global Life et le GIE arrivent aussi à échéance d'ici 2020. Le groupe souhaite donc pour l'ensemble de ces salariés (environ 1 600) une implantation commune, moderne, conviviale, « Agile Work » pour rationaliser les coûts. Le groupe privilégie l'hypothèse d'un **axe Paris-La Défense**. Un comité de pilotage d'AXA CS & Matrix (Matthieu Caillat, Alison Black, le Cadre de vie, la RH et la Direction financière) doit régulièrement nous donner davantage d'informations. La BNP Real Estate est missionnée pour compléter et affiner le cahier des charges et faire des propositions.

L'UDPA-UNSA a demandé que le groupe respecte la politique qui a toujours été appliquée dans le domaine des déménagements avec **un délai de prévenance d'au moins un an**, permettant à chacun de nos collègues de s'organiser en conséquence. Nous avons souligné l'importance de l'étude d'impact sur le temps de trajet des salariés. De la même manière nous avons rappelé à la Direction qu'il conviendra de **nous associer étroitement aux choix opérés et que le CHSCT aura tout son rôle à jouer** pour un environnement et des organisations de travail les meilleurs possibles, que ces changements vont forcément bousculer.



**Réorganisation à la Direction Opérations d'Assurance France**

A première vue, ce projet de réorganisation consiste essentiellement à  **rapprocher le pôle chargé de la gestion des bordereaux toutes branches, dit « booking desk », de l'actuelle comptabilité Credit Control afin de rendre plus efficace le recouvrement en regroupant tous les acteurs de cette activité**. L'UDPA-UNSA estime que ce regroupement a du sens.

Par contre le remaniement des 2 équipes existantes Recouvrement/Affectation est un peu moins clair, de même que le lien entre l'organisation voulue par comptes de tiers et les activités actuelles et projetées pour chaque équipe. A la demande de l'UDPA-UNSA, le dimensionnement de chaque équipe et l'évaluation de la charge de travail ont été précisés, cette question est centrale quant à la réussite de cette nouvelle organisation. Il est regrettable que ce remaniement ne soit pas l'occasion d'affecter à chacun les tâches en fonction de ses compétences et de sa séniorité.

L'UDPA-UNSA apprécie la nouvelle dénomination en français du département Credit Control, qui devient le département Comptabilité Technique, et demande une dénomination en français pour le "booking desk ».

Nous avons demandé **qu'un bilan de la nouvelle organisation à 6 mois** soit présenté au Comité d'Entreprise.

L'UDPA-UNSA a demandé également que le poste de manager en Production Master Dommages et Construction soit pourvu le plus rapidement possible, en préférant le principe d'une promotion interne.

**Assurance paramétrique : transfert de l'activité souscription et distribution**



Fort de son expertise, la jeune équipe en charge de la commercialisation de **l'assurance paramétrique, basée sur des données météorologiques**, a l'ambition **d'élargir son offre à d'autres segments que ceux visés par AXA CS** et ainsi à travailler avec l'ensemble des sociétés du Groupe. Cela justifie son transfert vers Axa Global P&C, pour ce qui concerne la souscription, et la distribution via un cabinet de courtage, filiale à 100% d'AGPC, afin de mieux promouvoir cette offre sur le marché. Ce transfert renforcera les liens déjà existants avec AGPC.

L'UDPA-UNSA tient à féliciter l'équipe assurance paramétrique pour son dynamisme et ses résultats dans ce secteur innovant. L'UDPA-UNSA prend bien note que **les salariés de l'équipe conserveront leurs fonctions et tous leurs avantages acquis**, notamment ceux liés à la Convention collective des sociétés d'assurances.

Nous retenons aussi que la gestion des polices et des sinistres se maintiendra au sein d'AXA CS, de même que le chiffre d'affaires correspondant au périmètre de notre entité. De ce fait nous demandons que ce chiffre d'affaires soit communiqué régulièrement et en toute transparence au Comité d'Entreprise via les comptes annuels.



## Lanceurs d'alertes professionnelles

Depuis fin 2012, la procédure d'alerte professionnelle concernait des événements relatifs à la finance, aux comptes, à la corruption. Dans la procédure présentée au CE début 2017, ce qui est nouveau, et à notre avis c'est positif, c'est qu'elle peut aussi intervenir sur un champ plus large, à propos **d'événements liés aux conditions de travail comme les discriminations, le harcèlement et la santé au travail**, ainsi que sur **la protection de l'environnement**.

Outre le fait qu'elle répond à des obligations Groupe et légales, elle a été présentée comme **une solution de dernier recours**, pour des manquements graves, et pour nous c'est bien dans cet esprit qu'elle doit être utilisée, et non dans un but de délation. Pour l'UDPA-UNSA cette procédure représente ainsi **la possibilité de s'exprimer, d'être entendu et d'obtenir une réponse, une explication ou une solution lorsque tous les autres moyens de se faire entendre n'ont pas abouti**.

La **confidentialité garantie et l'anonymat possible via une boîte e-mail créée spécifiquement** sont de nature à protéger les responsables d'alertes et les différentes personnes mises en cause pendant le traitement de l'alerte.

L'UDPA-UNSA souhaite bien évidemment que tout événement grave puisse se traiter par la médiation et le dialogue et que le recours à cette procédure reste exceptionnel.

Une fois les consultations et formalités auprès de la CNIL accomplies, la Direction devrait communiquer le détail de la procédure à l'ensemble des salariés.

## Echo des négos

### Salaires 2017 : un budget a minima

La négociation annuelle obligatoire sur les salaires 2017 s'est terminée par la proposition suivante de la Direction :



- **en cas de non signature** des organisations syndicales, la Direction met en place une **mesure unilatérale** avec une enveloppe d'augmentation de **0,8 %** de la masse salariale distribuée en totalité en augmentations individuelles (AI) pour les cadres et pour 0,4% en augmentation générale (AG) et 0,4% en AI pour les non-cadres et les cadres non-optants
- **en cas de signature** des organisations syndicales, l'enveloppe est portée à **1,2%** de la masse salariale distribuée en totalité en AI pour les classes 6 et 7, pour 0,2% en AG et 1% en AI pour les classes 5, et pour 0,6% en AG et 0,6% en AI pour les non-cadres et les cadres non-optants.

Nous avons estimé que ces propositions étaient **très faibles** eu égard aux bons résultats financiers du Groupe AXA et ne permettaient pas de récompenser pleinement les efforts continuels des salariés.

Le **contexte économique très spécifique** de cette année, avec des taux d'inflation et des taux d'intérêt exceptionnellement faibles, ne permettait pas de s'engager pour trois années en sauvegardant les intérêts des salariés. C'est pourquoi l'UDPA-UNSA a considéré que cette proposition, même très modeste, était acceptable mais pour UNE seule année. Par ailleurs, l'UDPA-UNSA a obtenu que soit maintenu **le principe d'une augmentation générale** pour les non-cadres **ET les classes 5** afin qu'il ne soit pas oublié pour les années suivantes avec des taux plus élevés.

Enfin, l'enveloppe en cas de signature est **augmentée de 50%**. D'après nos estimations, cela permet de faire bénéficier d'une AI une **centaine de personnes supplémentaires à AXA Corporate Solutions par rapport à la proposition de 0,8%**. C'est pourquoi nous avons décidé d'engager notre signature, mais **pour la seule année 2017**.

<b>Notre équipe</b>	Frédéric ABEL	52 29 41	Serge BONTEMPS	57 87 56	Alain BOUQUET	57 81 65
	Ludovic DUCOIN	57 92 07	Marie-Pascale DUVERNOIS	57 95 37	Sylvie PEDRONI	57 92 06
	Michel RIZZO	57 93 13	Christine SORGENFREI	57 93 94	Véronique STOUKY	57 93 98
	Anne-Juliette TILLAY	57 94 29	Xavier TIRACHE	57 94 26		

